



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 07 JUIN 2022

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, TENUE A
LA MAIRIE, 360, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY
(QUÉBEC), LE MARDI 7 JUIN 2022 À 19H00 LE TOUT CONCERNANT
L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 414-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO.372-2017 ET DU RÈGLEMENT 415-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE
CONSTRUCTION NO. 375-2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ALPHONSE-DE-GRANBY**

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale / greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'Assemblée publique de consultation ouvre à 19H01; soit l'heure prévue dans les différents avis publics à cet effet, en conformité avec la Loi.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour est proposé, selon le sujet concerné :

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----|---|-------------------------------|
| 1.0 | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2.0 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3.0 | Présentation et explications concernant le « <i>PROJET DE RÈGLEMENT NO. 414-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY</i> » | |
| 4.0 | Présentation et explications concernant le « <i>PROJET DE RÈGLEMENT NO. 415-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO.375-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY</i> » | |
| 5.0 | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| 6.0 | Décision du conseil concernant le « <i>PROJET DE RÈGLEMENT NO. 414-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY</i> » | |
| 7.0 | Décision du conseil concernant le « <i>PROJET DE RÈGLEMENT NO. 415-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO.375-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY</i> » | |
| 8.0 | CLÔTURE DE LA SESSION | |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

3.0

No de résolution
ou annotation

PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS DU PROJET DE RÈGLEMENT

Présentation et explications sont faites du projet de règlement no. 414-2022 aux personnes présentes.

4.0

PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS DU PROJET DE RÈGLEMENT

Présentation et explications sont faites du projet de règlement no. 415-2022 aux personnes présentes.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions sur ce sujet ou faire des commentaires.

6.0

PROPOSITION D'ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO. 414-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AVEC MODIFICATIONS

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, en fonction des commentaires reçus et des questions des personnes présentes, proposera l'adoption du second projet de règlement no. 414-2022, avec modifications et ce, lors de la session régulière du 07 juin 2022.

7.0

PROPOSITION D'ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO. 415-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO.375-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AVEC MODIFICATIONS

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Benoit Isaia**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, en fonction des commentaires reçus et des questions des personnes présentes, proposera l'adoption du second projet de règlement no. 415-2022, avec modifications et ce, lors de la session régulière du 07 juin 2022.

8.0

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h30.

Annie Lessard, d.g. et gref.trés.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 07 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le septième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux (2022-06-07), sous la présidence du maire. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Alexandre Picard et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-06-116

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h31.

2022-06-117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES CONSTATATION DU QUORUM

- 1- **OUVERTURE DE LA SESSION**
 - 2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : MAI 2022**
 - 4- **RAPPORT DU MAIRE – ANNÉE 2021.**
 - 5- **CORRESPONDANCE**
 - PÉRIODE DE QUESTION**
 - FINANCE**
 - 6.0 Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Mai 2022.
 - 7.0 Dépôt du rapport trimestriel – Juin 2022.
 - ADMINISTRATION**
 - 8.0 Autorisation des comptes à payer en juin 2022 et autres comptes payés affectant l'année 2022.
 - 9.0 Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.
 - 10.0 Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat.
 - 11.0 Tous sujets relatifs – Avis de motion / Règlement no.417-2022.
 - 12.0 Tous sujets relatifs – Servitude de drainage à être créée et mandat aux professionnels concernés.
 - 13.0 Tous sujets relatifs – Incendie.
 - 14.0 Tous sujets relatifs – Centre culturel et communautaire.
 - 15.0 Tous sujets relatifs – Déneigement.
 - 16.0 Tous sujets relatifs – Personnel.
 - 17.0 Tous sujets relatifs – Nomination pour siéger à l'organisme Ami-Bus inc.
- AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS
ANTÉRIEURES REPORTÉS**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- 18.0 Rapports verbaux ou écrits de l'inspectrice municipale et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.
VOIRIE MUNICIPALE
- 19.0 Tous sujets relatifs – Octroi des travaux de réfection de la chaussée / Rue des Peupliers et Boul. de Montréal.
**HYGIÈNE DU MILIEU (environnement)
URBANISME**
- 20.0 Tous sujets relatifs – Demande à la CPTAQ.
- 21.0 Adoption du Règlement no. 414-2022 (Deuxième Projet).
- 22.0 Adoption du Règlement no. 415-2022 (Deuxième Projet).
- 23.0 Adoption du Règlement no. 416-2022 (Deuxième Projet).
LOISIRS
- 24.0 Tous sujets relatifs – « La petite aventure 2022 » /Vélo Québec.
**SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

2022-06-118

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 MAI 2022

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 10 mai 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 10 mai 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

2022-06-119

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 30 MAI 2022

Copie du procès-verbal de la session spéciale tenue le 30 mai 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session spéciale du 30 mai 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire, Marcel Gaudreau, dépose et présente son rapport portant sur les états financiers de l'Année 2021.

RAPPORT DU MAIRE - ANNÉE 2021

En vertu de la loi, voici le rapport 2021 portant sur la situation financière de la municipalité. Il traitera du rapport financier des vérificateurs pour l'année 2021, donnera un aperçu des réalisations 2022 et que des orientations générales qui ont du budget 2022.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2021

❖ Revenus	7 644 316\$
❖ Moins les Dépenses/Charges	(4 540 875)
❖ Excédent de l'exercice avant affectations	3 103 441\$
❖ Moins les Revenus d'investissement	(456 887\$)
❖ Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation	2 646 554\$
❖ Éléments de conciliation à des fins fiscales	(707 992\$)
❖ <u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>1 938 562\$</u>

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2021

Au cours de l'année 2021, la municipalité a poursuivi l'application de son *Plan Quinquennal Stratégique de Réfection des Infrastructures Routières* prévoyant entre autres les travaux d'asphaltage du rang Choinière, Roy, Viens et des rues Michel, André et de réparation des rues, et ce, à même les sommes planifiées au budget, de la subvention reçue de la députée du comté et des différents programmes provinciaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

Aussi, la municipalité a continué le développement de la zone commerciale et industrielle (près de la route 139 et de l'autoroute 10), et tous les terrains ont été vendus; ce qui nous a permis d'accueillir de nouvelles entreprises. La municipalité a également vendu tous les lots résidentiels dans le « *Domaine du Village* ».

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2022

La valeur imposable du rôle d'évaluation foncière 2022 déposé le 18 août 2021 :

- ❖ se chiffre à 514 481 800\$
- ❖ comparativement à 2021 : 501 699 600\$

Dans ce contexte, le conseil municipal a pris la décision, lors de la préparation du budget de l'année 2022, de maintenir le taux de la taxe municipale pour ainsi diminuer l'impact sur le compte de taxes des contribuables.

2022-06-120 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE 2021 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Rapport du Maire 2021 concernant la situation financière de la municipalité doit être publié dans un journal;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil décrète que le Rapport du Maire 2021 concernant la situation financière soit publié dans le Journal L'Express.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2022-06-121 RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES / DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MAI 2022

Soumis au conseil : Rapport verbal fait au conseil municipal lors de la session régulière du 07 juin 2022 par la directrice générale/greffière-trésorière;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 07 juin 2022 de la directrice générale/greffière-trésorière pour mai 2022.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que présenté.

2022-06-122 RAPPORT TRIMESTRIEL – JUIN 2022

Soumis au conseil : Rapport trimestriel de juin 2022 déposé par la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte, entérine et approuve le rapport trimestriel déposé par la directrice générale/greffière-trésorière pour juin 2022.

QUE, malgré la façon de faire prévue dans la Loi, ce conseil demande de poursuivre la production des rapports financiers de manière trimestrielle.

2022-06-123 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2022 & COMPTES PAYÉS OU À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2022

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer ou payer;

**SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés en mai 2022 sont ratifiés par ce conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juin 2022 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve et ratifie les autres comptes payés ou à payer affectant l'année 2022.

2022-06-124

DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby souhaite participer au développement de son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut acquérir des immeubles afin de permettre la réalisation d'un projet de développement commercial sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, à cette fin, acquérir les immeubles portant les numéros de lots 2 592 781, 2 592 782, 2 592 779, 2 592 778, 2 592 693, 2 592 661, 2 592 201 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'UNE promesse d'achat a été préparée et soumise au conseil municipal pour l'acquisition des lots précités;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord avec les termes contenus à la promesse d'achat et qu'il y a lieu d'autoriser la signature de celle-ci afin qu'elle soit présentée au propriétaire des immeubles;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise l'acquisition des immeubles portant les numéros de lots 2 592 781, 2 592 782, 2 592 779, 2 592 778, 2 592 693, 2 592 661, 2 592 201 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, selon les conditions énoncées à la promesse d'achat, laquelle fait intégrante de la présente résolution à titre d'annexe A;

QUE ce conseil autorise l'acquisition des immeubles précités pour la somme de 2 333 351,87 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt pour en acquitter les coûts;

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, la promesse d'achat faisant partie intégrante de la présente résolution à titre d'annexe A;

QUE ce conseil autorise le versement de l'acompte sur le prix de vente, au montant de 500 000 \$, à même le fonds général, si la promesse d'achat est acceptée par le Vendeur;

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Pour le point suivant, Mme Suzanne Choinière déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire. En conséquence, elle se retire de la salle, ne participe pas aux délibérations ni au vote.

2022-06-125

AUTORISATION DU CONSEIL - PUBLICITÉ, SUBVENTION, ACHAT SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve les dépenses suivantes :

1. M105; 20 messages radiophoniques; 330.00-\$, plus tx;
2. Clôtures eques.com, barrière a chicane pour sentier rue Léonard; 4 052.87.-\$, plus tx;
3. Madame Suzanne Choinière; remboursement de l'étude démontrant le besoin d'une éventuelle demande d'exclusion de la zone agricole; 10 000.00-\$, tx inc.;
4. Jeux 1000pattes; module de jeux pour parc rue du Domaine : 59 255.00.-\$, plus tx;
5. École l'Envolée, bourse de finissant; 100.00.-\$,
6. Groupe signalisation de l'Estrie Inc.; 440.70.-\$, plus tx;
7. Frigorie inc.; Achat condenseur 5 tonnes pour mairie; 7 795.00.-\$, plus tx;
8. Québeceau Consultants; mise à jour du document d'appel d'offre pour l'opération de l'usine du Domaine; 4 800.00.-\$, plus tx;
9. AQLM; Congrès pour Nathalie Simard; 1000.-\$, plus tx;
10. Centre de jardinage Granby : achat de fleur pour mairie et enseigne numérique : 2 500.-\$, tx inc.
11. Permaroute; scellement de fissures; 10 820.00.-\$, plus tx;
12. Multi-Équipements inc; achat de machine à barbe à papa; 695.00.-\$, plus tx;
13. Pompex; achat de 1 panneau de contrôle pour le secteur des loisirs; 17 773.66.-\$, plus tx;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

14. Pompe; Ajout de télémétrie panneaux PPI et PP2 : 6 391.11.-\$, plus tx;
15. Terrain de volley-ball; achat de matériel et équipement; 10 000.-\$, tx inc.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Mme Choinière revient dans la salle et réintègre son siège de conseillère à la Table du conseil et poursuit la session.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NO. 417-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 2 333 525 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 833 352 \$ POUR EN ASSUMER LES COÛTS

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par François Vadnais, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement no. 417-2022 décrétant une dépense au montant de 2 333 352 \$ pour l'acquisition d'immeubles et un emprunt au montant de 1 833 352 \$ pour en assumer les coûts* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement no. 417-2022 décrétant une dépense au montant de 2 333 352 \$ pour l'acquisition d'immeubles et un emprunt au montant de 1 833 352 \$ pour en assumer les coûts* est déposé et une copie est jointe en annexe au présent avis.

Donné à Saint-Alphonse-de-Granby, ce 7 juin 2022.

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 417-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 2 333 352 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 833 352 \$ POUR EN ASSUMER LES COÛTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby souhaite participer au développement de son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut acquérir des immeubles afin de permettre la réalisation d'un projet de développement sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir les immeubles suivants :

- Lot numéro 2 592 781 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;
- Lot numéro 2 592 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;
- Lot numéro 2 592 779 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;
- Lot numéro 2 592 778 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;
- Lot numéro 2 592 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;
- Lot numéro 2 592 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;
- Lot numéro 2 592 201 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition des immeubles s'élève à 2 333 352 \$ selon l'offre d'achat dûment acceptée par le vendeur, conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt conformément à la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby n'a pas la totalité des fonds requis pour acquitter le coût des dépenses occasionnées par cette acquisition ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby assumera une partie de cette dépense, soit 500 000 \$, à même le fonds général ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby doit donc emprunter une somme de 1 833 352 \$ pour acquitter le solde des coûts liés à cette acquisition ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 7 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 7 juin 2022 ;

SUR PROPOSITION de

DÛMENT APPUYÉE par

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement qui suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby décrète l'acquisition des immeubles portant les numéros de lots 2 592 781, 2 592 782, 2 592 779, 2 592 778, 2 592 693, 2 592 661, 2 592 201 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, pour un montant de 2 333 352 \$, tel qu'il appert de l'offre d'achat dûment acceptée par le vendeur, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ARTICLE 3 MONTANT DE LA DÉPENSE

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 333 352 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme n'excédant pas 2 333 352 \$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 833 352 \$, sur une période de 20 ans, et à affecter une somme de 500 000 \$ provenant du fonds général.

ARTICLE 5 AFFECTATION ANNUELLE D'UNE PORTION DES REVENUS GÉNÉRAUX

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 6 AFFECTATION D'UNE SUBVENTION

Le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée à l'article 3 du présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 12 juillet 2022.

MARCEL GAUDREAU
Maire

ANNIE LESSARD
Directrice générale et greffière-
trésorière

2022-06-126

DÉCISION DU CONSEIL - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE ENTRE LES LOTS NO. 6 503 681 ET NO. 5 503 683, CADASTRE DU QUÉBEC, SUR LA RUE DU DOMAINE – MANDATS À DANIEL TOUCHETTE, A.G. ET ÈVE BELLEFLEUR, NOTAIRE & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE la municipalité a planifié de créer un fossé de drainage entre les lots no. 6 503 681 et no. 6 503 683, cadastre du Québec, sur la rue du Domaine;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise la réalisation de travaux de drainage entre les lots no. 6 503 681 et no. 6 503 683; tous deux localisés sur la rue du Domaine.

QUE pour ce faire, une servitude de drainage doit être créée d'une largeur d'environ un mètre (1,0 m) sur toute la longueur du lot no. 6 503 681 et no. 6 503 683 du cadastre du Québec.

QUE pour ce faire, ce conseil mandate Daniel Touchette, arpenteur-géomètre ainsi que Ève Bellefleur, notaire, pour préparer tous les documents nécessaires pour la création de cette servitude.

QUE les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge complète et entière de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE ce conseil mandate le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière ou en son absence son adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

2022-06-127

ACCEPTATION DU CONSEIL – ADOPTION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) VOLET 2 – PROJET D'INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPALE OU COMMUNAUTAIRE – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS DOSSIER NUMÉRO 2023316

ATTENDU QUE le conseil municipal doit autoriser par résolution une demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 2, pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie du secteur Bromont (Caserne no.1);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de Bromont-Brigham-St-Alphonse dessert un territoire de 255 km² et une population d'environ 17 000 citoyens et répond à environ 450 appels annuellement ;

ATTENDU QUE pour offrir un service adéquat et répondre à deux Schémas de couverture de risques incendie, il y aurait lieu de remplacer l'une des casernes ;

ATTENDU QUE les nombreuses anomalies en matière de Santé et Sécurité au travail et que l'espace ne permet pas de rendre conformes à tous égards sans reconstruire à neuf une nouvelle caserne ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a mandaté, le 20 août 2020, une firme pour services professionnels en architecture et en ingénierie spécialités génie civil, structure, mécanique et électricité, résolution no. 2020-08-446.

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise le dépôt de la demande d'aide financière et mandate le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Hugo Brière à déposer toute documentation liée à celle-ci, dans le cadre du programme PRACIM, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance du Guide du programme PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour un projet de construction pour une nouvelle caserne au 1340 de la rue Shefford, Bromont.

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

2022-06-128

DÉCISION DU CONSEIL – OCTROI DU CONTRAT À J.P. BRODEUR CONSTRUCTION INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE & AUTORISATION DE SIGNATURE

Document soumis : Rapport d'analyse de Chantal Brodeur, architecte en date du 26 mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres public par la résolution no.2022-04-078;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été déposée;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est conforme telle que mentionnée au rapport d'analyse de Chantal Brodeur architecte en date du 26 mai 2022;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat à J.P.Brodeur Construction inc. pour les travaux de construction du centre culturel et communautaire pour un montant de 3 703 436.84\$, taxes incluses, suivant les recommandations de Chantal Brodeur architecte en date du 26 mai 2022

QUE les sommes requises aux fins de ce contrat soit prises à même le surplus accumulé affecté prévu à cette fin.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire-suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire tout doucement effet à la présente durant la durée de ce contrat.



2022-06-129

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – REJET DE LA SOUMISSION RECUE POUR
L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres publique sur le système SEAO;

ATTENDU qu'une seule (1) soumission a été déposée dans les délais prévus soit avant 10h00 le 6 juin 2022 ;

ATTENDU que cette soumission n'est pas conforme aux exigences du devis et qu'elle contient une irrégularité majeure ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, compte tenu de la non-conformité, doit rejeter la soumission reçue.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière à demander de nouveau des soumissions publiques sur SEAO pour les travaux d'entretien des chemins d'hiver.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 11 juillet 2022 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2022-06-130

DÉCISION DU CONSEIL / ENTENTE AVEC L'EMPLOYÉ NO.34

Soumis au conseil : Rapport

ATTENDU QU'entente est intervenue entre la Municipalité et l'employé no.34 concernant la réorganisation administrative au sein du Service de voirie ;

ATTENDU QUE les procureurs de la Municipalité ont préparé un projet d'entente, lequel a été accepté par l'employé no.34, cette entente ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., chapitre A-2.1);

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le Maire de la Municipalité à signer le document « Transaction et quittance » accepté par l'employé no.34.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer les sommes prévues au document « Transaction et quittance » lorsque celui-ci aura été signé par l'employé no.34.

2022-06-131

**DÉCISION DU CONSEIL – NOMINATION DU REPRÉSENTANT
MUNICIPAL POUR SIÉGER À L'ORGANISME AMI-BUS INC.**

ATTENDU QUE la nécessité de nommer un nouveau représentant, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du conseiller ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil nomme le maire monsieur Marcel Gaudreau comme représentant de la municipalité auprès d'Ami-Bus.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport écrit sur les permis émis au cours du mois de mai 2022.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale / greffière-trésorière n'a pas de rapport pour les membres du conseil municipal.



2022-06-132

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – OCTROI DU CONTRAT À HUARD
EXCAVATION INC POUR LES TRAVAUX DE RESURFACAGE SUR LE
BOUL. DE MONTRÉAL ET LA RUE DES PEUPLIERS & AUTORISATION
DE SIGNATURE**

Document soumis : Rapport d'Antoine Paquette ing. en date du 07 juin 2022;
ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par
appel d'offres public par la résolution no.2022-05-103;
ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été déposées;
ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est conforme telle que mentionnée
au rapport d'analyse d'Antoine Paquette, ing. en date du 7 juin 2022;
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil octroie le contrat à Huard Excavation inc. pour les travaux de
resurfacement sur le Boul. de Montréal et la rue des Peupliers pour un montant de
569 452,50\$, plus taxes, suivant les recommandations de Antoine Paquette ing. en
date du 07 juin 2022.
QUE les sommes requises aux fins de ce contrat seront pris à même le fond général
de la municipalité
QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire-suppléant et la directrice
générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire tout
doucement effet à la présente durant la durée de ce contrat.

2022-06-133

**DÉCISION DU CONSEIL / DEMANDE D'AUTORISATION
D'ALIÉNATION À LA CPTAQ POUR LA FERME PRUDENCE ET LA
FERME VIENS ET FRÈRE INC. POUR LE LOT NO. 2 592 381**

ATTENDU la demande de la Ferme Viens et Frères Inc. pour obtenir de la
Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec une autorisation
d'aliénation;
ATTENDU QU'une aliénation doit être consentie à Ferme Prudence d'une partie du
lot no. 2 592 381 couvrant une superficie totale de 6.5 ha;
ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants n'est pas touché
par la présente demande;
ATTENDU QUE l'utilisation projetée sur le site visé n'aura aucun impact sur
l'agriculture;
ATTENDU QU'il n'y aura pas de contrainte en matière d'environnement;
ATTENDU QUE la demande ne porte pas sur un lot compris dans une
agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement;
ATTENDU QUE le projet ne compromet pas l'homogénéité de la communauté
agricole;
ATTENDU QUE le projet préserve les ressources en eau et sol du territoire de la
municipalité;
ATTENDU QUE le projet n'affecte pas le développement économique et les
conditions socio-économiques de la région;
SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:
QUE ce conseil accepte et appuie la demande d'aliénation adressée à la CPTAQ
pour LA FERME PRUDENCE ET LA FERME VIENS ET FRÈRE INC. pour une
partie du lot no. 2 592 381.

2022-06-134

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.414-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY (SECOND PROJET – AVEC
MODIFICICATIONS)**

Document soumis : Second projet de règlement no. 414-2022 – avec modifications ;
ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à la modification de certaines
dispositions du Règlement de zonage no. 372-2017;
ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de
la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mai 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de Règlement no. 414-2022 modifiant le règlement de zonage 372-2022a eu lieu lors d'une session spéciale du conseil tenue le 30 mai 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 07 juin 2022 à 19h00 portant sur ce projet de règlement ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit l'adoption d'un second projet de règlement, avec ou sans modification, lorsque la modification au règlement de zonage prévoit des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE des corrections sont nécessaires suite à l'analyse et aux commentaires de la MRC de la Haute-Yamaska;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte, avec les modifications suivantes :

- L'article 3 est modifié afin de préciser que seuls certains usages spécifiques de la classe P3 sont autorisés dans la zone REC-I-1 ;
- L'article 5 est modifié afin de préciser le retrait de la définition de « centre de traitement de données numériques » ;
- L'article 10 est modifié afin d'apporter des précisions pour les usages additionnels autorisés à l'intérieur des habitations unifamiliales isolées et bifamiliales isolées.

le second projet de « *RÈGLEMENT NO. 414-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY* » (Second projet – avec modifications) tel que soumis et rédigé.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2022-06-135

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.415-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO. 375-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY (SECOND PROJET – AVEC MODIFICICATIONS)

Document soumis : Second projet de règlement no. 415-2022 – *avec modifications* ;

ATTENDU QUE ce conseil désire modifier certaines dispositions du Règlement d'émission de permis de construction no. 375-2017 afin de préciser que chaque unité de logement ayant son propre lot doit être desservie par un puits distinct;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mai 2022;

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de Règlement no. 415-2022 modifiant le règlement de zonage 375-2017 a eu lieu lors d'une session spéciale du conseil tenue le 30 mai 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 07 juin 2022 à 19h00 portant sur ce projet de règlement ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte, avec la modification suivante :

- L'article 3 est modifié afin de préciser que chaque unité de logement ayant son propre lot doit être desservie par un puits distinct ;

le second projet de « *RÈGLEMENT NO. 415-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO. 375-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY* » (Second projet – avec modification) tel que soumis et rédigé.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



2022-06-136

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.416-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 376-
2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY
(SECOND PROJET – SANS MODIFICATIONS)**

Document soumis : Second projet de règlement no. 416-2022 – *sans modifications* ;
ATTENDU QUE ce conseil désire modifier certaines dispositions du Règlement no.
376-2017 concernant les permis et certificats afin de modifier les tarifs et d'ajouter
des documents obligatoires à fournir dans certaines situations ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de
la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mai 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de Règlement no. 416-2022
modifiant le règlement de zonage 376-2017 a eu lieu lors d'une session spéciale du
conseil tenue le 30 mai 2022;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte, le second projet de « *RÈGLEMENT NO. 416-2022 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 376-2017 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY* » (Second projet – sans modifications)
tel que soumis et rédigé. Copie du projet de règlement est joint à la présente
résolution pour en faire partie intégrante.

2022-06-137

**DÉCISION DU CONSEIL – LA PETITE AVENTURE 2022 DE VELO
QUEBEC**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de participation à la petite
aventure 2022 de vélo Québec;

ATTENDU QUE la municipalité sera incluse dans le trajet cycliste pour l'édition
2022;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DÛMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la petite aventure 2022 de vélo Québec à circuler sur les
routes de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les
personnes présent peuvent poser des questions.

2022-06-138

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités.

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 21 h 05.


Annie Lessard, d.g. et sec.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

